

Commissariat
aux langues
officielles



Office of the
Commissioner of
Official Languages



États financiers

Pour la période se terminant
le 31 mars, 2025

languesofficielles.gc.ca



Commissariat aux langues officielles

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux langues officielles (Commissariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du Commissariat concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe dans le Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Commissariat sont examinés dans le cadre du travail effectué par le personnel de l'audit interne, qui procède à des audits périodiques des différents secteurs opérationnels du Commissariat, et par le comité de vérification et d'évaluation, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et la qualité des rapports financiers.

La vérificatrice générale du Canada, l'auditrice indépendante du gouvernement du Canada, a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat qui n'inclut pas une opinion d'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle sur l'efficacité des contrôles internes du Commissariat en matière de rapports financiers.

Raymond Théberge
Commissaire aux langues officielles

Gatineau, Canada
Le 29 août 2025

Éric Trépanier, CPA
Dirigeant principal des finances
Commissaire adjoint, Gestion intégrée

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)	2025	2024
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 574 836	2 197 728
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 301 357	1 341 654
Avantages sociaux futurs (note 5)	75 961	111 614
Total des passifs	3 952 154	3 650 996
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 435 908	2 026 271
Débiteurs et avances (note 6)	140 496	161 875
Total des actifs financiers	2 576 404	2 188 146
Dette nette	1 375 750	1 462 850
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	45 136	14 419
Immobilisations corporelles (note 7)	1 616 587	1 731 018
Total des actifs non financiers	1 661 723	1 745 437
Situation financière nette	285 973	282 587

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Raymond Thérberge

Commissaire aux langues officielles

Éric Trépanier, CPA

Dirigeant principal des finances

Commissaire adjoint, Gestion intégrée

Gatineau, Canada

Le 29 août 2025

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État des résultats et de la situation financière nette

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	Résultats prévus (note 2a)		
	2025	2025	2024
Charges			
Protection des droits liés aux langues officielles	10 231 763	10 238 848	10 068 992
Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	9 647 015	9 034 168	8 882 803
Services internes	9 223 831	10 471 542	9 975 112
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	29 102 609	29 744 558	28 926 907
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	25 615 093	25 731 538	24 688 490
Variation du montant à recevoir du Trésor	(235 225)	409 637	326 620
Services fournis gratuitement par des organismes de services communs (note 9)	3 529 423	3 589 458	3 682 917
Transfert de comptes débiteurs d'autres organismes gouvernementaux	-	17 311	27 767
Coût de fonctionnement (revenu) net après le financement du gouvernement	193 318	(3 386)	201 113
Situation financière nette – début de l'exercice	216 980	282 587	483 700
Situation financière nette – fin de l'exercice	23 662	285 973	282 587

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Résultats prévus (note 2a)		
(en dollars)	2025	2025	2024
Coût de fonctionnement (revenu) net après le financement du gouvernement	193 318	(3 386)	201 113
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	300 000	313 520	173 240
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(423 422)	(427 951)	(487 592)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(123 422)	(114 431)	(314 352)
Variation due aux charges payées d'avance	(7 658)	30 717	2 313
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	62 238	(87 100)	(110 926)
Dette nette – début de l'exercice	1 601 587	1 462 850	1 573 776
Dette nette – fin de l'exercice	1 663 825	1 375 750	1 462 850

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	29 744 558	28 926 907
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(427 951)	(487 592)
Services fournis gratuitement par des organismes de services communs (note 9)	(3 589 458)	(3 682 917)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(21 379)	28 855
Transfert de comptes débiteurs d'autres organismes gouvernementaux	(17 311)	(27 767)
Augmentation des charges payées d'avance	30 717	2 313
(Augmentation) des créditeurs et charges à payer (notes 4, 7)	(342 184)	(471 137)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	40 297	54 882
Diminution des avantages sociaux futurs	35 653	55 430
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	25 452 942	24 398 974
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	278 596	289 516
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	278 596	289 516
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	25 731 538	24 688 490

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Parlement canadien a adopté la première *Loi sur les langues officielles* en 1969. Cette *Loi* stipule que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

En vertu de la *Loi*, le commissaire aux langues officielles a donc pour mandat de prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures nécessaires à la réalisation des trois grands objectifs de la *Loi sur les langues officielles*, soit :

- l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi* ;
- l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada;
- la progression vers l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le commissaire aux langues officielles est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation par résolution de la Chambre des communes et du Sénat, pour un mandat de sept ans. Il relève directement du Parlement.

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat), qui dessert la population avec ses bureaux à Gatineau et ses cinq bureaux régionaux, appuie le commissaire aux langues officielles dans l'accomplissement de son mandat.

Le Commissariat a deux responsabilités essentielles et des services internes.

Responsabilité essentielle 1: **Protection des droits liés aux langues officielles**

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat prend les mesures nécessaires, dont le traitement des plaintes, les vérifications et les interventions, pour faire respecter la *Loi* et les droits linguistiques de la population canadienne.

Responsabilité essentielle 2: **Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne**

Dans le cadre de cette responsabilité essentielle, le Commissariat suscite un intérêt accru pour les enjeux liés à l'avancement de l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions fédérales et dans la société canadienne, tout en appuyant le développement et la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Les **services internes** sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

Services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Toutefois, puisque les recours judiciaires sont prévus dans la *Loi*, les services juridiques sont exclus des services internes du Commissariat et font partie intégrante du programme de la Protection des droits liés aux langues officielles. Il en va de même pour les services des communications du Commissariat qui, étant donné leur mandat particulier, ne sont pas compris dans les services internes, mais font plutôt partie du programme sur l'Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le Commissariat figure à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et est financé au moyen d'autorisations parlementaires annuelles.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires.

La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Charges » de l'État des résultats et de la situation financière nette correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement » de l'État des résultats et de la situation financière nette et dans l'État de la variation de la dette nette ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

Le risque de liquidité est le risque que le Commissariat éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, le Commissariat se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, le Commissariat présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. Le Commissariat procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité du Commissariat stipule ce qui suit : «il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation.»

L'exposition au risque du Commissariat, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire en fin d'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

(e) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale découlant du Régime. La responsabilité du Commissariat relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. En raison de la taille du Commissariat, l'obligation restante pour les employés qui n'ont pas retiré leur indemnité est calculée à l'aide de renseignements spécifiques aux employés.

(f) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Commissariat n'est pas exposé à un risque de crédit important. Le Commissariat fournit des services à d'autres ministères et organismes et à des tierces parties dans le cadre normal de ses activités. Les créances sont payables sur demande. Les créances représentent en majorité des sommes dues par d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Canada, pour lesquelles le risque potentiel de pertes est minime. L'exposition maximale du Commissariat au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

(g) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Immobilisation corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Commissariat ne capitalise pas les immobilisations incorporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Équipement et matériel	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 ans
Logiciels	3 ans
Véhicules	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée restante du bail ou de la durée de vie utile de l'amélioration

Les immobilisations en construction sont enregistrées dans la catégorie d'immobilisation applicable l'année où elles deviennent disponibles à l'utilisation et ne sont pas amorties jusqu'à ce qu'elles deviennent disponibles à l'utilisation.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Opérations entre apparentés

Opérations interentités

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, lesquelles sont évaluées à la valeur comptable, à l'exception de ce qui suit :

- i. Les opérations interentités sont mesurées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités et conditions semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsque les coûts fournis sont recouverts.
- ii. Les biens et services reçus gratuitement entre entités sous contrôle commun, lorsqu'utilisés dans le cours normal des opérations et qui auraient autrement été achetés, sont comptabilisés à titre de revenus et charges à leur valeur comptable.

Autres opérations entre apparentés

Les apparentés incluent également les principaux dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités du Commissariat, ainsi que leurs proches parents. Le Commissariat a défini les principaux dirigeants comme étant le commissaire, les commissaires adjoints ainsi que l'avocate générale.

Ces transactions entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs et des dépenses présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'expérience historique, la conjoncture économique générale et reflètent la meilleure estimation du Commissariat concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de vacances et congés compensatoires, les avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2025	2024
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	29 744 558	28 926 907
<i>Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par des organismes de services communs (note 9)	(3 589 458)	(3 682 917)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(427 951)	(487 592)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	40 297	54 882
Charges non imputées aux autorisations	-	15 000
Diminution des avantages sociaux futurs	35 653	55 430
Autres	759	28 320
<i>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</i>	<i>(3 940 700)</i>	<i>(4 016 877)</i>
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	313 520	173 240
Augmentation des charges payées d'avance	30 717	2 313
<i>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations</i>	<i>344 237</i>	<i>175 553</i>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	26 148 095	25 085 583

(b) Rapprochement des autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2025	2024
<i>Autorisations fournies</i>		
Crédit 1 – Dépenses du programme	25 840 565	23 579 546
Législatif – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 886 492	2 821 387
Législatif – Dépenses du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	-	587
	28 727 057	26 401 520
<i>Moins:</i>		
Périmées : Fonctionnement	(2 578 962)	(1 315 937)
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	-	-
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	26 148 095	25 085 583

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de trois mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat :

(en dollars)	2025	2024
Autres ministères et organismes	488 257	561 071
Parties externes	596 405	362 125
Total des crédoiteurs	1 084 662	923 196
Charges à payer	1 490 174	1 274 532
Total des crédoiteurs et des charges à payer	2 574 836	2 197 728

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du Régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le Régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2024-2025 s'élève à 1 851 396 \$ (1 670 543 \$ en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1.02 fois (1.02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés du Commissariat étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés et la balance de l'obligation sera déboursée au départ de la fonction publique. Ces indemnités ne sont pas financées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	111 614	167 044
Charge pour l'exercice	22 863	(12 716)
Prestations versées pendant l'exercice	(58 516)	(42 714)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	75 961	111 614

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

(en dollars)	2025	2024
Débiteurs – autres ministères et organismes	107 652	123 538
Avances aux employés et trop-payés	32 844	38 337
Total des débiteurs et des avances	140 496	161 875

7. Immobilisations corporelles

Coût	Solde		Aliénations,	
(en dollars)	d'ouverture	Acquisitions	radiations et transferts	Solde de clôture
Équipement et matériel	550 238	-	(93 267)	456 971
Matériel informatique	825 940	-	(148 868)	677 072
Mobilier	639 125	222 874	(11 008)	850 991
Logiciels informatiques	154 684	-	-	154 684
Véhicules	30 557	-	-	30 557
Améliorations locatives	2 758 767	-	176 700	2 935 467
Immobilisations en construction	86 054	90 646	(176 700)	-
	5 045 365	313 520	(253 143)	5 105 742

Amortissement cumulé	Solde		Aliénations,	
(en dollars)	d'ouverture	Amortissement	radiations et transferts	Solde de clôture
Équipement et matériel	438 644	37 301	(93 267)	382 678
Matériel informatique	577 457	86 852	(148 868)	515 441
Mobilier	467 802	62 308	(11 008)	519 102
Logiciels informatiques	150 716	2 801	-	153 517
Véhicules	26 282	4 275	-	30 557
Améliorations locatives	1 653 446	234 414	-	1 887 860
	3 314 347	427 951	(253 143)	3 489 155

Valeur comptable nette	Solde		Solde de
(en dollars)	d'ouverture		clôture
Équipement et matériel	111 594		74 293
Matériel informatique	248 483		161 631
Mobilier	171 323		331 889
Logiciels informatiques	3 968		1 167
Véhicules	4 275		-
Améliorations locatives	1 105 321		1 047 607
Immobilisations en construction	86 054		-
	1 731 018		1 616 587

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Immobilisations corporelles (suite)

L'« Acquisition d'immobilisations corporelles » ainsi que l'« Augmentation des créiteurs et charges à payer » présentées dans l'Etat des flux de trésorerie incluent un montant de 6 035 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant est en lien avec des activités d'investissement de 2023-2024 qui ont été payées en 2024-2025 et excluent un montant de 40 959 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant est en lien avec des activités d'investissement de 2024-2025 qui restent à payer au 31 mars 2025.

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Commissariat peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le Commissariat sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années lorsque les biens ou les services seront reçus. Voici les principales obligations pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en dollars)	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Obligations contractuelles totales	154 335	38 322	36 750	15 313	-

9. Opérations entre apparentés

(a) Services fournis gratuitement par des organismes de services communs

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu des services gratuits d'organismes de services communs et ces services ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat :

(en dollars)	2025	2024
Locaux	1 703 140	1 806 569
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 708 318	1 719 348
Services d'audit	178 000	157 000
Total	3 589 458	3 682 917

(b) Autres transactions entre apparentés

Le Commissariat a encouru des dépenses dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces dépenses excluent les services reçus gratuitement qui sont inscrits dans la section (a). Les autres transactions entre apparentés sont décrites ci-dessous :

(en dollars)	2025	2024
Débiteurs	107 652	123 538
Créditeurs	466 260	537 792
Charges	3 851 357	3 708 245
Acquisition d'immobilisations corporelles	187 613	-

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles et les services internes du Commissariat. La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les responsabilités essentielles et les services internes, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Protection des droits liés aux langues officielles	Avancement du français et de l'anglais dans la société canadienne	Services internes	Total 2025	Total 2024
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	9 151 507	7 314 656	7 689 489	24 155 652	23 393 005
Locaux	647 917	510 732	544 491	1 703 140	1 806 569
Services professionnels et spéciaux	219 438	650 714	1 226 788	2 096 940	1 765 142
Amortissement des immobilisations corporelles	162 139	129 554	136 258	427 951	487 592
Communications et impression	5 867	277 108	17 043	300 018	413 736
Équipements et fournitures	35 251	3 120	187 707	226 078	389 124
Transport et télécommunications	15 927	138 048	216 468	370 443	293 847
Location	569	6 839	345 893	353 301	220 678
Réparation, entretien et autres	233	3 397	107 405	111 035	157 214
Total Charges	10 238 848	9 034 168	10 471 542	29 744 558	28 926 907